

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
 - Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
 - La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
 - L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
 - En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
 - Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
 - Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
 - Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
 - La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
 - La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection | Longue Durée AID et AIC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- O Réclamation : contact@mupras.com
 - O Prise en charge : pec@mupras.com
 - O Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

**MUPRAS :Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge
Casablanca 20000 - Tel : +212 22 45 45 16 - Fax : +212 22 22 38 18 - www.mupras.com**



Déclaration de Maladie

Nº W21-608794

(93674)

<input type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input checked="" type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent (e)			
Matricule :	8724	Société :	RAM
<input checked="" type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	
Nom & Prénom : KHADIRI WAHID			
Date de naissance :	05/05/68		
Adresse :	10, Rue Grasset, 9. Hôpital		
Tél. :	0662 22 51 75	Total des frais engagés :	Dhs

Autorisation CNDP N°: A-A-215/2019

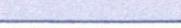
Cadre réservé au Médecin		Docteur Yasser BENSALAH
Spécialiste des Maladies et Chirurgie des Yeux		
25 Bd Yacoub El Mansour 1er Etage		
Bureau N° 12 - Casablanca		
Tel: 0522 23 42 92 - Gsm: 0625 25 11 25		
Cachet du médecin :		
P 26 NOV 2011 ACCUPT KHALIFI Nourhala Date de consultation : 16/11/2011		
Nom et prénom du malade : KHALIFI Nourhala Age : 21		
Lien de parenté :	<input type="checkbox"/> Lui-même	<input type="checkbox"/> Conjoint
Nature de la maladie :	Correction gopro / Allergie oculaire	
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :		
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous p/confidential à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.		

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

Le : 26 / 11 / 2021

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	16.11.2011	248.70

ANALYSES - RADIGRAPHIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX					
Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre			Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	
ANGLE DE WESSEL Opticien - Optopériste 32 bd Panamérique - Casablanca tel: 0522 87 36 87	27/11/2013		Elynes		1600,00 + 1600,00 <u>3200,00</u>

Dr. Yasser BENSALAH



Ophthalmologiste

Spécialiste des maladies
et chirurgie des yeux

Ancien médecin des hôpitaux de Paris

Ancien médecin de l'hôpital militaire
d'instruction Mohammed V de Rabat

Agréé pour le permis de conduire

الدكتور ياسر بن صالح

اختصاصي في أمراض
وجراحة العيون

طبيب سابق بمستشفيات باريس

طبيب سابق بالمستشفى العسكري
محمد الخامس بالرباط

معتمد لرخصة السياقة

**16 novembre
2021**

Mlle KHADIRI Nouhaila

90,70

OPATANOL



1 goutte matin et soir , les deux yeux, 1 Mois

158.00

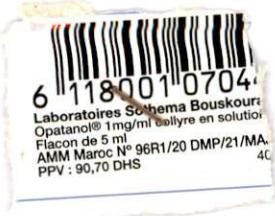
CATIONORM



1 GOUTTE 3 FOIS PAR JOURS , les deux yeux, 2 Mois



T = 248,70



Docteur Yasser BENSALAH
Spécialiste des Maladies et Chirurgie des Yeux
22, Bd Yacoub El Mansour 1er Etage
Bureau N° 12 - Casablanca
Tél: 0522 23 42 92 - Gsm: 0625 25 11 25

22, شارع يعقوب المنصور - الطابق الأول - مكتب رقم 12 - الدار البيضاء

22, Bd Yacoub El Mansour - 1^{er} étage - Bureau N°12 - Casablanca

Tél. : 05 22 23 42 92 - Gsm : 06 25 25 11 25 - E-mail : bensalahy@yahoo.fr

Dr. Yassér BEN SALAH



الدكتور، ياسر بن صالح

Spécialiste des maladies
et chirurgie des yeux

Ophthalmologiste

اختصاصي في أمراض
و جراحة العيون

Ancien médecin des hôpitaux de Paris

طبيب سابق بمستشفيات باريس

Ancien médecin de l'hôpital militaire
d'instruction Mohammed V de Rabat

طبيب سابق بالمستشفى العسكري

Agréé pour le permis de conduire

محمد الخامس بالرباط

محمد لرخصة السياقة

16 novembre
2021

Mlle KHADIRI Nouhaila

Monture + verres correcteurs

Organiques Antireflets

OD = + 1.00 (- 1.00 à 179°)

OG = + 0.75 (- 1.00 à 3°)

ANGLE DE VISION S.A.R.L.
Opticien - Optométriste
32 Bd. Panoramique - Casablanca
Tél: 0522 87 36 87

Docteur Yassér BEN SALAH
Spécialiste des Maladies et Chirurgie des Yeux
22, Bd. Yacoub El Mansour 1^{er} Etage
Bureau N°12 - Casablanca
Tél: 0522 23 42 92 - Gsm: 0625 25 11 25

22، شارع يعقوب المنصور - الطابق الأول - مكتب رقم 12 - الدار البيضاء

22, Bd Yacoub El Mansour - 1^{er} étage - Bureau N°12 - Casablanca

Tél. : 05 22 23 42 92 - Gsm : 06 25 25 11 25 - E-mail : bensalahya@yahoo.fr

ANGLE DE VISION S.A.R.L

32, Bd panoramique - Casablanca - Tél : 05 22 87 36 87
Patente : 37981148 - R.C.: 155335 - I.F.: 1104526 - CNSS : 7335278
ICE : 001643836000039

Casablanca le : 25/11/2021

Facture N° : 2022/ 0000284

Nom et Prénom : Hé KHADERE MOUKAILA

OD : +1,00 (-1,00 à 178°)

OG : -0,75 (-1,00 à 3°)

ADD : /

- 2 verres lunaires bleus et tr - prix : 1200,00
reflets lunaires tr l'ière bleue
- 1 monture Metal Prix : 400,00



Total : 1600,00

Arrêtée la présente facture à la somme de en(DH) T.T.C.:

Hé Dix Cent Soixante